



DEB 2024-14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401008-20240319-2024-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2024

République Française
Département de Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LA ROQUE ALRIC**

Le 19 mars 2024 à 18h30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, sous la présidence de monsieur José LINHARES, maire de la commune de La Roque Alric.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 7

Nombre de membres en exercice : 7

Date de la convocation : 12/03/2024

Etaient présents : LINHARES José, LAGUNA Elodie, CASADO ESCOBAR Sylvia, LINHARES Tiffanie et SEVIN Rolland.

Etaient absents : THOMAS SOUMILLE Coraline (pouvoir donné à CASADO ESCOBAR Sylvia) et HEREDIA Justine (pouvoir donné à LAGUNA Elodie).

Secrétaire de séance : LAGUNA Elodie

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR 2024 - Agrandissement du cimetière communal - Modification de la délibération n°2023-23 du 10 janvier 2024

Vu la délibération du Conseil Municipal de La Roque Alric n°2023-23 du 10 janvier 2024,
Vu la délibération du Conseil Municipal de La Roque Alric n°2024-1 du 7 février 2024,

Monsieur le Maire rappelle que la délibération n°2023-23 du 10 janvier 2024 sollicite une subvention au titre de la DETR 2024 d'un montant de 47 645 € soit 50% d'un montant d'opération de 95 290 € HT : il s'avère que le plan de financement doit être modifié pour correspondre au pourcentage d'autofinancement légal imposé à la commune.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 95 290 € HT soit 114 348 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la circulaire du 22 novembre 2023 de madame La Préfète de Vaucluse relative à l'appel à projets commun DETR/DSIL/DSID 2024.

Monsieur le Maire indique que, considérant les catégories d'opération susceptibles d'être subventionnées au titre de la DETR 2024, il est possible de solliciter une subvention au titre de la catégorie a2) Voirie et équipements communaux et intercommunaux.

Les dépenses sont subventionnables jusqu'à 600 000 € à hauteur de 20% à 50%.

Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement prévisionnel comme suit sur la base des dépenses subventionnables :

Dépenses subventionnables HT		Recettes		
Agrandissement du cimetière communal	95 290 €	DETR 2024	40%	38 116 €
		Région PACA	30 %	28 587 €
		Autofinancement	30%	28 587 €
Total	95 290 €	Total	100%	95 290 €

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Adopte l'opération telle que présentée pour un montant de 95 290 € HT soit 95 290 € HT subventionnables.

Arrête les modalités de financement de l'opération selon le plan de financement présenté.

Sollicite une subvention au titre de la DETR 2024 d'un montant de 38 116 € soit 40% d'un montant d'opération de 95 290 € HT.

Autorise monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette demande.

Pour : 7 | Contre : 0 | Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Roque Alric,
Le 20 mars 2024.

La secrétaire de séance,
LAGUNA Etodie



Le Maire,
LINHARES José

